

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

La voix de l'Épiscopat canadien vient de se faire entendre au sujet de la nouvelle constitution que vient de nous octroyer la mère-patrie. Cette voix est toute sympathique; elle accepte la confédération sans restriction, fait l'éloge des hommes d'état qui ont mis la main à cette œuvre importante. Mais elle ne se borne pas à reconnaître l'honnêteté, l'énergie, l'habileté de ceux qui ont organisé notre nouveau système gouvernemental; elle démontre clairement à tous les canadiens-français, à tous les catholiques, la nécessité d'oublier les luttes passées, le devoir qui incombe à tous de se soumettre à cette nouvelle constitution et de ne choisir pour les représenter dans les Communes et dans la Chambre locale que des hommes sincèrement disposés à lui donner leur appui. Voici comment s'exprime Mgr. l'Administrateur de l'archidiocèse de Québec à ce sujet: "Le nouvel ordre de choses ayant été établi par l'autorité compétente, à la demande même de nos représentants dans la législature canadienne, il ne nous reste plus. Nos très Chers Frères, qu'à nous y soumettre de bon cœur, c'est même pour nous tous un devoir de conscience.... L'autorité est nécessaire au maintien de toute société humaine, et l'expérience nous démontre plus que jamais dans quels malheurs tombent les peuples qui osent la rejeter.

"N'oublions pas, N. T. C. F., l'origine toute divine de cette autorité, que l'on a si souvent méconnue dans notre prétendu siècle de lumières. C'est à Dieu qu'il faut remonter pour en trouver la source; c'est lui qui la délègue aux hommes, pour la conservation de la société qui est sortie de ses mains....

"Ainsi donc, N. T. C. F., comme l'union fédérale qui vient de s'opérer, émane de l'autorité légitime, vous la regarderez comme votre loi, et vous obéirez à l'ordre de Dieu, en l'acceptant en toute sincérité. Il est d'ailleurs de notre intérêt, comme c'est pour nous un devoir de conscience, de le faire, pour qu'elle puisse contribuer à la prospérité commune, et procurer par là l'avantage des individus. Bientôt vous serez appelés à choisir ceux qui, soit dans le parlement fédéral, soit dans le parlement local, devront travailler à mettre en pratique la nouvelle constitution. Vous vous garderez donc de donner vos voix à des hommes disposés à la combattre ou à mettre des entraves à son fonctionnement, mais vous les donnerez à des citoyens éprouvés et reconnus comme ayant à cœur de la faire servir au plus grand bien du pays....

"C'est aux hommes à qui vous allez confier le soin de vous représenter dans l'un ou l'autre parlement, de s'unir fortement ensemble pour conjurer le danger, s'il existe, et pour tirer le meilleur parti possible de la situation. Vous avez donc une raison de plus de les choisir parmi ceux qui se distinguent davantage par leur honnêteté, leur énergie et leur dévouement à la chose publique...."

Mgr. des Trois-Rivières s'exprime ainsi dans son mandement sur le même sujet: ".... Aujourd'hui

que la *Confédération* a reçu la sanction du gouvernement impérial, et qu'elle est devenue la loi fondamentale du pays, nous devons nous rappeler que notre devoir comme catholiques, est de mettre un terme à toute discussion sur ce sujet; si nous avons eu une parfaite liberté d'opinion, dans les limites du juste et de l'honnête, tant que la confédération n'a été qu'à l'état de projet, si nous avons pu en toute sûreté de conscience être pour ou contre, la combattre avec chaleur ou la défendre avec conviction, suivant que nous l'avons cru utile ou dangereuse, il n'en est plus ainsi depuis qu'elle est passée à l'état de loi. Elle est devenue aujourd'hui une chose jugée et obligatoire; et c'est le temps de vous rappeler ce grand principe du catholicisme: "*Omnis anima potestibus sublimioribus subdita sit; non est enim nisi a Deo quæ autem sunt a deo ordinata sunt.*" Que tout le monde soit soumis aux puissances supérieures; car il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi toutes celles qui sont sur la terre."

"Quelles qu'aient été nos opinions antérieures, le bien de notre pays, et les enseignements de notre religion nous font un égal devoir de l'accepter et de nous y soumettre. Vous devez en conscience, N. T. C. F., et comme Catholiques et comme amis sincères de l'ordre, de l'union et de la paix, vous devez favoriser dans la mesure de vos forces, et par le concours de votre bonne volonté, le bon fonctionnement de la constitution, qui va bientôt être inaugurée.

"Ce devoir, vous aurez à le remplir dans les prochaines élections, en vous assurant que les hommes dont vous allez faire le choix pour vous représenter dans les parlements, seront animés de cet esprit de conciliation, de cette bonne volonté dont le concours sera indispensable pour tirer de la nouvelle constitution tout le bien que nous devons attendre.

"A vous donc, N. T. C. F., de procéder à ces élections avec le sentiment et la grande responsabilité qui pèse sur vos épaules, dans l'accomplissement de ce devoir, d'où peut dépendre le bonheur ou le malheur de notre nation: à vous d'y apporter toute la maturité et l'honnêteté que vous prescrivent votre foi et votre conscience. Ce n'est qu'à cette condition que Dieu bénira votre choix et vous donnera des Représentants selon son cœur, des Législateurs sages et intègres, capables de promouvoir avec sûreté et de défendre avec courage et habileté nos plus chers intérêts....

"Oh! comme nous serions heureux, N. T. C. F., si dans cette circonstance qui s'y prête si bien, nous voyions les hommes de tous les partis se rallier sincèrement et marcher comme un seul homme sous le même drapeau pour travailler avec la même ardeur à promouvoir la prospérité et assurer le bonheur de notre commune patrie. Combien un pareil spectacle réjouirait notre cœur qui a été si souvent déchiré et plongé dans la plus amère douleur à la vue de vos divisions et de vos luttes intestines!"

Après un tel langage de la part de nos supérieurs ecclésiastiques, quel est le canadien-français, le catholique véritable qui refuserait de se soumettre à leurs